

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Choix des lieux des séances du conseil
syndical**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Vu l'article L 5211-11 du CGCT (du code général des collectivités territoriales)

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre. A cette fin, le président convoque les membres de l'organe délibérant soit au siège administratif du SIVOM de la Saudrune (sis hôtel de ville de FROUZINS) soit dans un lieu choisi sur l'une des communes membres.

Le président propose le lieu suivant :

- 45 Chemin des Carreaux à Roques sur Garonne 31120 - services administratifs

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tenue des séances des prochains conseils syndicaux dans la commune susvisée.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le lieu de réunion du conseil syndical ainsi désigné.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :**Election des Vice-présidents****Procès-verbal d'élection**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Vu la délibération n° 41/2014 du 5 mai 2014

Vu les statuts du SIVOM de la Saudrune,

Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Le Président rappelle que par délibération n° 41/2014 en date du 5 mai 2014, le conseil syndical a fixé le nombre de vice-présidents à 11. Il informe que cette élection uninominale doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Après dépouillement les résultats font l'objet d'un procès-verbal annexé à la présente délibération.

A l'issue de ces élections, les vice-Présidences et les délégations sont ainsi récapitulées :

VICE PRESIDENCES		DELEGATIONS
Alain PACE	1er VICE PRESIDENT	DISTRIBUTION EAU POTABLE
Guy BOUZI	2EME VICE PRESIDENT	AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
Stéphane CAZAUX	3EME VICE PRESIDENT	RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Jean Paul ARBEY	4EME VICE PRESIDENT	VOIRIE

Guy BERMOND	5EME VICE PRESIDENT	PATRIMOINE (gendarmeries- douanes)
G�rard POUSSOU	6EME VICE PRESIDENT	MARCHES PUBLICS
Etienne GASQUET	7EME VICE PRESIDENT	TRAITEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Marie Christine MORINEAU	8EME VICE PRESIDENTE	PRODUCTION EAU POTABLE
Alain AUBERT	9EME VICE PRESIDENT	FINANCES ORDONNATEUR DU SYNDICAT
Genevi�ve FABRE	10EME VICE PRESIDENTE	ACTIVITE FUNERAIRE
Thierry SUAUD	11EME VICE PRESIDENT	COMMUNICATION

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifi  ex cutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Pr fecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Election des autres membres du bureau
Constitution du bureau syndical**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Vu la délibération n° 42/2014,
Vu les statuts du SIVOM de la Saudrune,
Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Le président rappelle que par délibération n° 42/2014 en date du 5 mai 2014, le conseil syndical a fixé le nombre des autres membres à 2 pour constituer le Bureau Syndical.
Il informe que cette élection uninominale doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Les candidats proposés sont :

Commune de Cugnaux : Aurélien Andreu Seigne
Commune de Villeneuve Tolosane : Jean Louis MANENS

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Monsieur Aurélien Andreu Seigne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau syndical.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Monsieur Jean Louis Manens ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau syndical.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :**Délégation de pouvoirs au bureau**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Vu le l'article L 5211-10 du CGCT,

Le président propose d'attribuer au bureau syndical l'ensemble des attributions du conseil à l'exception :

A - des attributions déléguées au Président dans le cadre de la délibération n° 43/2014

B - des attributions suivantes conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, qui relèvent exclusivement du conseil syndical :

- 1° le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° l'approbation du compte administratif ;
- 3° les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° la délégation de la gestion d'un service public.

Conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, le Président, rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette délégation de pouvoirs au bureau syndical.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions énoncées ci-dessus portant sur les conditions de délégation de pouvoir au bureau

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

Indemnités des élus

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
Vu la loi organique n° 2000-294 du 5 avril 2000, relative aux incompatibilités entre mandats électoraux,

Vu le décret n° 2000-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants dans laquelle se situe l'EPCI,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12, L 2123-23 et

L 2123-24.

Vu la ou les délégations de fonction accordées aux vice-présidents,

Considérant que l'EPCI n'est pas doté d'une fiscalité propre,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au président et aux vice-présidents

Article I : Il est décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 03/02/1992 précitée au taux suivant et en fonction de la future strate démographique 20 000 à 49 999 habitants du 1^{er} janvier 2015 à :

- octroyer au président 25.59 % de l'indice 1015

- octroyer aux vice-présidents (10.24*8/11) = 7.45 % de l'indice 1015

Le président rappelle que l'assemblée délibérante a opté pour la majoration du nombre de vice-président. Le montant de l'enveloppe globale est ainsi calculé sur l'effectif «hors accord local».

Il est rappelé que le montant des indemnités varie en fonction du point d'indice des fonctionnaires.

Le récapitulatif des indemnité attribuées est établi comme suit :

VICE PRESIDENCES		DELEGATIONS	Taux/IB	Brut mensuel	Ecrêtement
Alain PACE	1er VICE PRESIDENT	DISTRIBUTION EAU POTABLE	25.59 %	972.80 €	Non
Guy BOUZI	2EME VICE PRESIDENT	AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	7.45 %	283.11 €	Non
Stéphane CAZAUX	3EME VICE PRESIDENT	RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7.45 %	283.11 €	Non
Jean Paul ARBEY	4EME VICE PRESIDENT	VOIRIE	7.45 %	283.11 €	Non
Guy BERMOND	5EME VICE PRESIDENT	PATRIMOINE (gendarmeries-douanes)	7.45 %	283.11 €	Non
Gérard POUSSOU	6EME VICE PRESIDENT	MARCHES PUBLICS	7.45 %	283.11 €	Non
Etienne GASQUET	7EME VICE PRESIDENT	TRAITEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7.45 %	283.11 €	Non
Marie Christine MORINEAU	8EME VICE PRESIDENTE	PRODUCTION EAU POTABLE	7.45 %	283.11 €	Non
Alain AUBERT	9EME VICE PRESIDENT	FINANCES ORDONNATEUR DU SYNDICAT	7.45 %	283.11 €	Non
Geneviève FABRE	10EME VICE PRESIDENTE	ACTIVITE FUNERAIRE	7.45 %	283.11 €	Non
Thierry SUAUD	11EME VICE PRESIDENT	COMMUNICATION	7.45 %	283.11 €	Non

Article II : Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget principal pour un montant brut 55 129 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions énoncées ci-dessus portant sur les conditions de rémunération du Président et des vice-présidents.
- De prévoir les crédits budgétaires y afférents

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 50/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission d'appel d'offres générale
(dont les activités patrimoine et
aménagement hydraulique)**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LÉRY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Annie SUD - Dominique COQUART

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour les services généraux et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil syndical en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les candidats proposés sont :

COMMUNES	Cugnaux	Villeneuve Tolosane	Frouzins	Seysses	Lamasquère	Labastidette	St Clar de rivière	Roques sur Garonne	Portet sur Garonne
Titulaires	Aurélien Andreu seigne	Jean louis Manens	Guy Bermond	Alain Aubert	Jean Paul Mercanti				
Suppléants				Andrée Escaich	Bruno Larroque			Anne Bouissou Patrick Eynard	Dominique Nitoumbi

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Messieurs **Aurélien Andreu Seigne** - **Jean Louis Manens** - **Guy Bermond** - **Alain Aubert** - **Jean Paul Mercanti** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres générale.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Messieurs **Bruno Larroque**- **Patrick Eynard** - **Dominique Nitoumbi** - **Mme Andrée Escaich** - **Anne Bouissou** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres générale.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 51/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

Commission d'appel d'offres voirie

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour l'activité voirie et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil syndical en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysses	Lamasquère	Roques sur Garonne
5 Titulaires	Guy Bermond Jacques Laforgue	Dominique Alm	Antoine Barreira	Jean Paul Arbey
5 Suppléants	Roger Maurel	Alain Aubert Michel Padeloup	Virginie Ejarque	Sébastien Lery

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

Messieurs **Guy Bermond - Jacques Laforgue - Dominique Alm - Antoine Barreira - Jean paul Arbey** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres voirie.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

Messieurs **Roger Maurel - Alain Aubert - Michel Padeloup - Virginie Ejarque - Sébastien Lery** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres Voirie.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 52/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission d'appel d'offres
Eau Potable**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUmbi - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour l'activité Eau Potable et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil syndical en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysses	Portet sur Garonne	Roques sur Garonne
5 Titulaires	Roger Maurel Jean Pierre Bisaro	Alain Pace	Guy Bouzi	Christian Chatonnay
5 Suppléants	Jacques Laforgue	Michel Padeloup Dominique Alm	Mona Larde	Patrick Eynard

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

Messieurs **Roger Maurel - Jean Pierre Bisaro - Alain Pace - Guy Bouzi - Christian Chatonnay** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres eau potable.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

Messieurs **Jacques Laforgue - Michel Padeloup - Dominique Alm - Mona Lardé - Patrick Eynard** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres eau potable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission d'appel d'offres
Assainissement**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LÉRY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour l'activité Assainissement et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil syndical en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysses	Lamasquère	Labastidette	Saint clar de rivière
5 Titulaires	Guy Bermond	Geneviève Fabre	Stéphane Cazaux	Serge Gorce	Etienne Gasquet

5 Suppléants	Jean Pierre Bisaro	Nicole Chauvet	Dimitri Boy	Pierre Louis Boué	Annie Sud
-------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------	--------------------------	------------------

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

Messieurs **Guy Bermond - Geneviève Fabre - Stéphane Cazaux - Serge Gorce - Etienne Gasquet** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres Assainissement.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

Messieurs **Jean Pierre Bisaro - Nicole Chauvet - Dimitri Boy - Pierre Louis Boué - Annie Sud** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres Assainissement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
 Le PRESIDENT
 Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 22 mai 2014
 De la Publication : 22 mai 2014

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 54/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission de délégation de service
public
Funéraire**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et articles D 1411-3 à D 1411-5 du CGCT,

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres. Pour être instituée valablement, la CDSP doit faire l'objet d'une élection (scrutin de liste, vote à bulletin secret, représentation proportionnelle au plus fort reste).

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants élus par le conseil syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ayant voix consultative : le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence et éventuellement un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le

président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière, qui fait l'objet de la délégation de service public.

La CDSP intervient à plusieurs étapes de la procédure :

- ouverture des plis contenant les candidatures et établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre;
- ouverture des plis contenant les offres et avis sur celles-ci;
- avis sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant initial (art.L.1411-6 du CGCT).

L'avis émis par la CDSP sur les offres ne lie pas l'autorité exécutive chargée de mener les négociations.

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysses	Labastidette
5 Titulaires	Marie Christine Morineau Jacques Laforgue	Alain Aubert - Geneviève Fabre	Yvette Jean Marie
5 Suppléants	Jérôme Laffon - Roger Maurel	Dominique Alm - Michel Padeloup	Mireille Eyler

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

MM Marie Christine Morineau - Jacques Laforgue - Alain Aubert - Geneviève Fabre - Yvette Jean Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la Commission de délégation de service public funéraire.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletins blancs 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
Majorité absolue 24

MM Jérôme Laffon - Roger Maurel - Dominique Alm - Michel Padeloup - Mireille Eyler ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission de délégation de service public funéraire .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 22 mai 2014
De la Publication : 22 mai 2014



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 55/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission consultative des services
locaux (article L1413-1 du CGCT)
Eau potable**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#) du CGCT, établi par le délégataire de service public
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article [L. 2224-5](#) du CGCT;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 1414-14](#) du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article [L. 1411-4](#) du CGCT;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) du CGCT,
- 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (1). Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Décision sur la fixation du nombre : 5

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysse	Portet sur Garonne	Roques sur Garonne
titulaires	Roger Maurel	Alain Pace	Mona Lardé	Christian Chatonnay Patrick Eynard

Il est procédé à l'élection des membres à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

MM **Roger Maurel - Alain Pace - Mona Lardé - Christian Chatonnay - Patrick Eynard** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la Commission de consultative des services publics locaux - Eau Potable -

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
 Le PRESIDENT
 Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 22 mai 2014
 De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission consultative des services
locaux (article L1413-1 du CGCT)
Assainissement**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#) du CGCT, établi par le délégataire de service public
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article [L. 2224-5](#) du CGCT;

- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 1414-14](#) du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article [L. 1411-4](#) du CGCT;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) du CGCT,

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (1). Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Décision sur la fixation du nombre : 9

Les délégués proposés sont :

COMMUNES	Frouzins	Seysses	Lamasquère	Labastidette	Saint clar de rivière
Titulaires	Guy Bermond	Geneviève Fabre	Hervé Rigal	Mireille Eyler	Etienne Gasquet
Suppléants	Jérôme Laffon		Josiane Tasselli	Pierre Louis Boué	Andrée Cardona

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

MM **Guy Bermond - Geneviève Fabre - Hervé Rigal - Mireille Eyler - Etienne Gasquet** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la Commission consultative des services publics locaux - Assainissement.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

MM **Jérôme Laffon - Josiane Tasselli - Pierre Louis Boué - Andrée Cardona** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission de consultative des services publics locaux - Assainissement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
 Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 22 mai 2014
 De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commission consultative des services
publics locaux
Funéraire**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LERY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUMBI - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#) du CGCT, établi par le délégataire de service public
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article [L. 2224-5](#) du CGCT;

- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 1414-14](#) du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article [L. 1411-4](#) du CGCT;
 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) du CGCT,
 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (1). Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Décision sur la fixation du nombre :

Les délégués proposés sont : 6

COMMUNES	Frouzins	Seysse	Labastidette
Titulaires	Marie Christine Morineau	Geneviève fabre	Yvette Jean Marie
Suppléants	Jérôme Laffon	Alain Pace	Mireille Eylet

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

MM **Marie Christine Morineau - Geneviève Fabre - Yvette Jean Marie** - ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la Commission consultative des services publics locaux - Funéraire.

Après dépouillement des votes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
 Bulletins blancs 0
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 46
 Majorité absolue 24

MM **Jérôme Laffon - Alain Pace - Mireille Eylet** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission de consultative des services publics locaux - Funéraire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
 Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 22 mai 2014
 De la Publication : 22 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 40

- Procurations : 6

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 46

Date de la convocation : 13.05.2014

OBJET :

**Commissions facultatives
Composition des commissions
Eau Potable - Assainissement - Voirie -
Hydraulique - Patrimoine - Finances**

L'an deux mil quatorze et le dix neuf mai à dix huit heures, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

ETAIENT PRESENTS : Aurélien ANDREU SEIGNE - François JACQUES - Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Pierre Louis BOUE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - BARREIRA Antoine - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Virginie EJARQUE - Josiane TASSELLI - Thierry SUAUD - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Sébastien LÉRY - André CARDONA - Jérôme PACHECO - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PASDELOUP - Jérôme BOUTELOUP - Yvelise MONTANE - Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD - Régis BONNES - Didier TEXEIRA -

PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Yvelise MONTANE - Etienne GASQUET à Andrée CARDONA - Annie SUD à Jean Pierre PAVAN - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Alain CHALEON à Aurélien ANDREU SEIGNE - Marie Christine MORINEAU à Jean Pierre BISARO -

ETAIENT ABSENTS : Alain CHALEON - Marie Christine MORINEAU - Dominique NITOUmbi - Annie BOUISSOU - Patrick EYNARD -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils syndicaux de créer en leur sein des commissions destinées à améliorer le fonctionnement du conseil syndical dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil syndical étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires du syndicat.

Le règlement intérieur du conseil précisera les règles de fonctionnement des commissions syndicales.

Le conseil syndical peut aussi former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le président propose de créer les commissions facultatives suivantes et de désigner les membres qui les composeront.

Commission facultative Eau potable : deux membres par commune, le président et le ou les vice présidents en charge du domaine pour les communes de Frouzins, Portet-sur-Garonne, Roques et Seysses :

MM Roger Maurel - Jacques Laforgue - Guy Bouzi - Mona Lardé - Christian Chatonnay - Patrick Eynard -

Commission facultative Voirie : deux membres par commune, le président et le ou les vice présidents en charge du domaine pour les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses, MM Guy Bermond - Jérôme Laffon - Antoine Barreira - Virginie Ejarque - Sébastien lery - Christian Chatonnay - Dominique Alm - Alain Aubert -

Commission facultative Assainissement : deux membres par commune, le président et le ou les vice présidents en charge du domaine pour les communes de Frouzins, Labastidette, Lamasquère, Saint-Clar-de-Rivière et Seysses :

MM Guy Bermond - Jean Pierre Bisaro - Mireille Eylet - Pierre Louis Boué - Dimitri Boy - Josiane Tasselli

Commission facultative Aménagement Hydraulique : deux membres par commune, le président et le ou les vice présidents en charge du domaine pour les communes de Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses, Villeneuve Tolosane :

MM François Jacques - Aurélien Andreu Seigne - Jacques laforgue - Marie Christine Morineau - Gérard Montaut - Dominique Nitoumbi -Patrick Eynard - Annie Bouissou - Alain Aubert - Dominique Alm - Jean Louis Manens - Didier Texeira -

Commission facultative Patrimoine : un membre par commune, le président et le ou les vice présidents en charge du domaine pour toutes les communes :

MM François Jacques - Roger Maurel - Jean Pierre Bisaro -Gérard Montaut - Annie Bouissou - Andrée Escaich - Jean Louis Manens - Andrée Cardona - Pierre Louis Boué - Josiane Tasselli

Commission Finances :

Les membres du bureau syndical :

MM Alain BERTRAND Président

MM Alain PACE - Guy BOUZI - Stéphane CAZAUX - Jean Paul ARBEY - Guy BERMOND - Gérard POUSSOU - Etienne GASQUET - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD -

M Jean Louis MANENS - Aurélien ANDREU SEIGNE

A l'unanimité des membres présents, l'ensemble des délégués constituant les commissions facultatives sont déclarés installés comme cité ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 22 mai 2014

De la Publication : 22 mai 2014